



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 9 mai 2023

Membres en exercice : 8
Date de Publicité : 29/03/2023

D/2023-011

Aujourd'hui, mardi 9 mai 2023, à 10 heures 17, s'est réuni au SIVU BORDEAUX-MERIGNAC, 40 avenue de la Gare à Bordeaux et en visio-conférence le comité syndical sous la présidence de :

Madame Delphine JAMET

Etaient présents :

A titre de titulaires :

Mesdames BOUVIER, DELUC, JAMET et FAHMY, et Monsieur BELPERRON

A titre de titulaire en distanciel :

Mesdames DEMANGE et SCHMITT

Etaient excusés :

Mesdames AMOUROUX, DELNESTE, EL KHADIR, JUSTOME, KUHN, LE BOULANGER, et Messieurs ARFEUILLE, FEYTOUT et GIRARD

www.sivu-bordeauxmerignac.fr

40, avenue de la gare - 33200 BORDEAUX

Tél 05 57 00 04 00 - sivubm@sivubm.com

SIRET 253 306 187 00035

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC

D-2023/011

Reprise des Résultats de 2022 - Approbation

Madame Delphine JAMET, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après le vote du Compte Administratif 2022, il convient d'affecter les résultats de cet exercice sur l'exercice 2023.

L'excédent net de clôture de l'exercice 2022 s'élève à 4 618 027,96 €.

L'excédent global sur l'année était de 389 926,81 € H.T dont 177 798,00 € versés par les Ville des Bordeaux et de Mérignac via des subventions exceptionnelles.

I. FONCTIONNEMENT :

L'excédent global de fonctionnement de l'exercice 2022 s'élève à 789 630,03 €. Il se compose du résultat brut de fonctionnement de l'exercice 2022, à savoir 323 205,46 €, et de l'excédent cumulé de fonctionnement depuis la création de la collectivité.

Je vous propose de l'affecter sur l'exercice 2023 de la façon suivante :

En fonctionnement, au compte 002, Excédent reporté : 789 630,03 €

II. INVESTISSEMENT :

L'excédent global d'investissement de l'exercice 2022 s'élève à 3 828 397,93 €.

Il se compose du résultat brut d'investissement de l'exercice 2022, à savoir 66 721,35 €, et de l'excédent cumulé d'investissement depuis la création de la collectivité.

Je vous propose de l'affecter sur l'exercice 2023 de la façon suivante :

En investissement, au compte 001, Excédent reporté : 3 828 397,93 €.

www.sivu-bordeauxmerignac.fr

40, avenue de la gare 33200 BORDEAUX

Tél 05 57 00 04 00 - Fax 05 56 08 88 97 - sivubm@sivubm.com

SIRET 253 306 187 00035

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer, Mesdames, Messieurs, le vote de la délibération suivante :

LE COMITE SYNDICAL

Vu le Budget Primitif, les Décisions modificatives et le Compte Administratif 2022,
Vu l'article L2311-5 du CGCT,

Adopte la délibération suivante :

Article 1 :

L'affectation des résultats telle que présentée par la Présidente, Madame Delphine Jamet, est approuvée :

Compte 002, Excédent reporté : 789 630,03 €
Compte 001, Excédent reporté : 3 828 397,93 €.

Article 2 :

Adopte l'affectation du résultat 2023 et autorise la Présidente à signer tout document afférent à cette affaire.

Adopté :

Voix pour : 7
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux au siège social le 09/05/2023,

La Présidente,



Delphine JAMET

www.sivu-bordeauxmerignac.fr

40, avenue de la gare 33200 BORDEAUX

Tél 05 57 00 04 00 - Fax 05 56 08 88 97 - sivubm@sivubm.com

SIRET 253 306 187 00035